

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 avril 2009
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Programme des Nations Unies pour l'exploitation de
l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des
catastrophes et des interventions d'urgence: plan de travail
pour l'exercice biennal 2010-2011****Note du Secrétariat**

1. À sa cinquantième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les rapports d'avancement sur le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) et ses futurs plans de travail devraient être examinés par le Sous-Comité scientifique et technique au titre d'un point ordinaire de l'ordre du jour consacré au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et que ce point devrait être inclus dans la liste des questions à examiner par son Groupe de travail plénier.
2. À sa quarante-sixième session, le Groupe de travail plénier du Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès accomplis en ce qui concerne les activités menées en 2008 dans le cadre du programme UN-SPIDER et a approuvé le plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 qui figure en annexe au présent rapport.



Annexe

Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence: plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011

Exposé de la mission: faire en sorte que tous les pays et organisations internationales et régionales aient accès à toutes les données spatiales destinées à appuyer la totalité du cycle de gestion des catastrophes et développent la capacité de les exploiter.

I. Promotion et renforcement des capacités

A. Activité 1: sensibilisation

1. La sensibilisation est un processus qui vise à améliorer les connaissances des personnes ciblées, en les encourageant à changer d'attitude et de comportement. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), la sensibilisation est considérée comme un processus continu qui accompagne, facilite et prépare les activités, à mesure que de nouveaux groupes cibles sont identifiés, de nouveaux partenariats sont créés et de nouvelles solutions techniques sont élaborées, en offrant de nouvelles possibilités aux groupes cibles existants et nouveaux.

2. Les activités de sensibilisation prévues pour l'exercice biennal 2010-2011 s'inscriront dans le cadre de la stratégie de sensibilisation élaborée en 2008 dont l'un des objectifs était de mieux faire comprendre aux institutions et experts ciblés par le programme UN-SPIDER que les techniques et données spatiales pouvaient être utilisées aux fins de la gestion des catastrophes et qu'elles pouvaient être utiles pour leurs travaux. Ces activités visent à aider les groupes cibles à adopter une attitude positive à l'égard des techniques spatiales et à les encourager à trouver les moyens de les utiliser dans leurs travaux quotidiens.

3. La stratégie propose de mener trois campagnes de sensibilisation: une au niveau national (axée sur les utilisateurs finals), une pour les utilisateurs basés à Genève et une pour les médias. Dans le cadre de chaque campagne, un groupe cible sera défini, des instructions seront données en vue de la préparation du matériel de campagne et une stratégie d'exécution qui identifiera également les partenaires potentiels (tels que les bureaux régionaux d'appui) sera mise au point pour l'élaboration et l'exécution conjointe de la campagne.

B. Activité 2: promotion

4. L'objectif des activités de promotion est de faire participer les praticiens et les experts de la gestion des catastrophes et ceux de la communauté spatiale aux activités de UN-SPIDER et à des activités similaires menées par des partenaires en

vue d'encourager l'utilisation des données spatiales à l'appui du cycle complet de gestion des catastrophes.

5. Les activités de promotion sont notamment les suivantes:

a) Organisation d'ateliers, de séminaires et de réunions d'experts UN-SPIDER dans toutes les régions;

b) Fourniture d'un appui aux partenaires pour l'organisation de réunions relatives aux objectifs de UN-SPIDER;

c) Contribution aux conférences, réunions et ateliers d'orientation stratégique et techniques organisés au niveau international sur ce thème, en mettant à leur disposition des intervenants et du matériel de sensibilisation;

d) Fourniture d'un soutien pour permettre aux praticiens et experts de la gestion des catastrophes de participer aux séminaires et ateliers techniques régionaux et internationaux organisés dans le cadre de UN-SPIDER.

6. Les ateliers ci-après constitueront l'essentiel des activités organisées dans le domaine de la sensibilisation: les ateliers internationaux de UN-SPIDER destinés à rassembler des experts et des praticiens pour améliorer la coordination horizontale et le transfert de connaissances; et les ateliers régionaux de UN-SPIDER axés sur des thèmes donnés et sur le renforcement de la coopération horizontale et de la coordination verticale.

7. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, les activités de UN-SPIDER seront notamment les suivantes:

a) Organiser au moins quatre ateliers, réunions d'experts ou séminaires, dont deux ateliers régionaux qui rassembleront des centres de liaison nationaux et contribueront à rapprocher les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale et deux ateliers internationaux qui favorisent la coordination des initiatives et le renforcement des bureaux d'appui régionaux;

b) Appuyer la tenue d'au moins quatre séminaires et ateliers régionaux et internationaux en contribuant aux frais de voyage des participants de pays en développement;

c) Assurer la participation d'intervenants spécialisés à au moins six conférences et réunions visant à promouvoir les activités de UN-SPIDER;

d) Organiser au moins un atelier, une réunion d'experts ou un colloque à l'intention des utilisateurs à Genève.

8. Les activités de promotion menées dans le cadre du programme UN-SPIDER s'adresseront essentiellement aux organismes chargés de la gestion des catastrophes, aux agences spatiales, aux centres universitaires et de recherche, aux organisations non gouvernementales, aux entreprises technologiques privées et aux compagnies d'assurances.

9. Les activités de promotion devraient notamment engendrer une hausse de la demande d'activités de renforcement des capacités et la création de liens plus formels entre les agences spatiales et entre les organismes chargés de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

C. Activité 3: renforcement des capacités

10. Le renforcement des capacités et le renforcement des mécanismes institutionnels à tous les niveaux sont essentiels pour accroître la capacité des organisations et des individus à utiliser de manière efficace les services spatiaux pour prévenir les catastrophes, s'y préparer, intervenir et entreprendre des activités de relèvement. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, les activités prévues dans le cadre de renforcement des capacités qui a été élaboré en 2008 et qui sera actualisé en 2009 seront menées par UN-SPIDER. Ce cadre prévoit notamment les activités suivantes:

- a) Constituer et gérer une base de données sur les possibilités de formation consacrées aux solutions spatiales aux fins de la gestion des catastrophes;
- b) Travailler avec des partenaires pour élaborer et diffuser des programmes de formation qui encouragent le recours aux solutions spatiales pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence;
- c) Offrir et assurer des possibilités de formation en ligne qui tiennent compte des installations existantes au sein du système des Nations Unies et ailleurs;
- d) Faciliter les possibilités de formation de courte et de longue durée dans les centres d'excellence, notamment des formations qui seront utiles aux responsables des interventions humanitaires et d'urgence, entre autres aux utilisateurs à Genève;
- e) Mettre à disposition des fonds pour aider, dans la mesure du possible, les utilisateurs finals à participer à ces formations.

11. Le cadre de renforcement des capacités met l'accent sur la nécessité de collaborer avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU et avec d'autres centres d'excellence nationaux et régionaux spécialisés dans la formation des utilisateurs finals et dans le renforcement des institutions nationales.

12. Le groupe cible comprendra des praticiens de la gestion des catastrophes et des activités spatiales qui travaillent dans des organismes gouvernementaux et dans les secteurs publics et privé, et des personnels de centres universitaires et de recherche chargés d'étudier les moyens de rapprocher ces deux catégories de praticiens en élaborant des méthodes et des outils à cette fin.

13. Les résultats escomptés pour l'exercice biennal sont notamment les suivants: mettre à jour les programmes consacrés à l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence; conclure des accords de coopération avec des centres d'excellence régionaux et d'autres centres de formation afin de mettre à profit leur rôle actif dans la formation, conformément au mandat de UN-SPIDER en tant que facilitateur du renforcement des capacités; lancer la formation en ligne sur le portail de connaissances de UN-SPIDER; et favoriser les programmes de formation.

II. Coopération horizontale

A. Activité 4: réseaux de praticiens

14. Les réseaux de praticiens relèvent d'une conception récente qui vise à appuyer la gestion et le transfert des connaissances et qui se fonde sur la théorie de l'apprentissage social. Ces réseaux sont des groupes dynamiques, liés par des processus de communication et d'apprentissage, qui étudient des questions intéressant l'ensemble de ses membres. Le partage des connaissances est un élément fondamental qui caractérise un réseau de praticiens. Certains réseaux de praticiens s'occupent d'un grand nombre de questions pertinentes pour UN-SPIDER.

15. UN-SPIDER encourage et soutient les réseaux de praticiens qui se consacrent essentiellement aux questions liées à la gestion des catastrophes et aux données spatiales ainsi qu'aux solutions existant en la matière. Les ateliers et les missions d'appui technique de UN-SPIDER permettent aux praticiens de la gestion des catastrophes de rencontrer des spécialistes de l'espace, et inversement, offrant ainsi un cadre organisationnel pour la création de réseaux de praticiens et le renforcement de ceux existants grâce aux contacts personnels.

16. À ce jour, UN-SPIDER a appuyé les réseaux de praticiens existants et contribué à la création de nouveaux réseaux, rapprochant ainsi la communauté spatiale et les responsables de la gestion des catastrophes.

17. Concernant le soutien fourni aux réseaux de praticiens en matière de technologies de la communication et de l'information pour les activités menées à l'appui du transfert de connaissances et de l'apprentissage social, le portail de connaissances de UN-SPIDER, une plate-forme en ligne, leur permettra de communiquer spontanément et de générer et transférer des données de qualité. Le portail de connaissances encouragera donc ses utilisateurs à participer aux réseaux de praticiens.

18. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, des activités spécifiques seront menées dans le cadre de UN-SPIDER pour appuyer la création de réseaux de praticiens, ou le renforcement de ceux existants, en veillant notamment à tirer pleinement parti du module de communication du portail de connaissances de UN-SPIDER. En particulier, ce module permettra notamment de lancer, de suivre et de structurer les processus de communication, ainsi que d'étoffer le contenu du portail et de contrôler la qualité des informations grâce à une approche Wiki contrôlée. UN-SPIDER permettra de mettre à jour le répertoire des réseaux de praticiens dans des domaines apparentés qui fournissent des données spécifiques sur les moyens de rapprocher la communauté spatiale et les responsables de la gestion des catastrophes.

B. Activité 5: coopération

19. L'harmonisation des diverses initiatives et la coopération entre les divers partenaires sont essentielles pour que les États et organisations internationales et régionales aient accès aux données spatiales et puissent les utiliser à l'appui de la gestion des catastrophes.

20. UN-SPIDER contribue à ces efforts de coordination en veillant à harmoniser les initiatives destinées à aider les pays en développement à avoir accès aux techniques spatiales et à les utiliser aux fins de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques (coordination horizontale).

21. Le personnel de UN-SPIDER continuera de collaborer et de contribuer à l'exécution intégrale des initiatives internationales et régionales existantes et prévues qui présentent un intérêt pour le programme de travail de UN-SPIDER, en encourageant une meilleure coordination entre les initiatives du système des Nations Unies dans le domaine des interventions humanitaires et d'urgence, ainsi qu'entre les initiatives axées sur la réduction des risques et la gestion des catastrophes.

22. S'appuyant sur les activités menées pendant l'exercice biennal 2008-2009, le personnel de UN-SPIDER mettra l'accent pendant l'exercice biennal 2010-2011 sur les activités suivantes:

a) Faciliter l'accès des utilisateurs finals aux nombreuses possibilités qu'offrent notamment la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, le projet Sentinel-Asie, le Système mésoaméricain de visualisation et de surveillance régional (SERVIR), SERVIR-Africa et divers projets pluriannuels financés par l'Union européenne tels que le projet SAFER (services et applications pour les interventions d'urgence) et le GMES et l'Afrique (réseau régional d'échange d'informations et de formation pour les situations d'urgence, (eGARNET)), et s'assurer que ces possibilités sont complémentaires afin d'éviter les chevauchements;

b) Coordonner les programmes et créer des synergies avec les organisations régionales concernées, notamment le Groupe sur l'observation de la Terre, le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, le Centre asiatique de prévention des catastrophes, l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, la Commission Sud-Pacifique des géosciences appliquées, le centre de gestion de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le Centre de la coordination pour la prévention des désastres en Amérique centrale (CEPREDENAC);

c) Maintenir à jour un ensemble de lignes directrices sur la coordination verticale pour aider les utilisateurs finals concernés, notamment les centres nationaux de liaison de UN-SPIDER, à tirer parti de toutes les initiatives existantes et pour assurer la coordination et l'interaction entre les autorités nationales compétentes, les institutions scientifiques, les organisations mettant en œuvre et proposant des solutions faisant appel aux techniques spatiales, les acteurs en matière d'aide humanitaire, d'environnement et de protection civile et la communauté spatiale;

d) Tirer parti de la liste de diffusion SpaceAid établie pendant l'exercice biennal 2008-2009 et s'assurer qu'elle permette de fournir rapidement des données et une aide aux responsables du cycle complet de gestion des catastrophes, et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;

e) Travailler avec toutes les entités compétentes du système des Nations Unies pour coordonner les activités permettant d'accéder aux données spatiales et de les utiliser à l'appui de la gestion des risques et des catastrophes et des

interventions d'urgence, notamment organiser des réunions annuelles à l'échelle du système des Nations Unies sur l'exploitation des techniques spatiales à l'appui des interventions d'urgence et de l'aide humanitaire en vue de mieux faire comprendre l'évolution de l'environnement opérationnel et de renforcer la coordination entre les entités du système. Le fait que le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat coprésidera le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique pendant l'exercice biennal 2009-2010 contribuera également à cet effort;

f) Appuyer la diffusion des résultats des activités menées dans le cadre de UN-SPIDER parmi les responsables de la prévention des effets des catastrophes et des opérations humanitaires à Genève. À cette fin, il sera nécessaire de tenir régulièrement des réunions et des consultations avec ces responsables, de faciliter d'une manière générale leur accès aux données, ressources et produits d'origine spatiale, d'identifier leurs besoins en matière de renforcement des capacités, de mener des campagnes de sensibilisation spéciales s'adressant en particulier au personnel des diverses entités des Nations Unies basées à Genève et d'organiser au moins un atelier conjoint ou une réunion d'experts conjointe du Groupe sur l'observation de la Terre et de l'ONU à Genève.

C. Activité 6: gestion et transfert des connaissances

23. L'acquisition, le traitement et le transfert de connaissances devraient être considérés comme des éléments essentiels du succès de UN-SPIDER. Autrement dit, il faut savoir comment gérer les connaissances détenues par une personne sous forme de compétences et d'expérience ainsi que les connaissances disponibles dans divers médias. Une base de connaissances sur la manière dont les données et les solutions spatiales pourraient appuyer la gestion des risques et des catastrophes et les interventions d'urgence pourrait être mise à disposition sur le portail de connaissances (activité 7) en vue de contribuer notamment au renforcement des capacités (activité 3).

24. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, le personnel de UN-SPIDER, en coopération étroite avec les bureaux régionaux d'appui, continuera à recenser et compiler en permanence toutes les informations pertinentes, y compris celles concernant les initiatives en cours et prévues, les études de cas et les meilleures pratiques, les données archivées en vue d'études sur les catastrophes et les possibilités de renforcement des capacités.

25. La constitution d'une base de connaissances permettra de mieux comprendre les besoins des utilisateurs et de recenser les meilleures pratiques. Des efforts devraient être déployés pour gérer et transférer des connaissances à l'appui des besoins des organismes menant des interventions humanitaires et d'urgence, notamment des utilisateurs à Genève.

D. Activité 7: portail de connaissances

26. Le portail de connaissances continuera de jouer un rôle central dans toutes les autres activités menées dans le cadre de UN-SPIDER, dans la mesure où il sera le cadre d'accueil et l'outil de diffusion de toutes les activités ainsi que des résultats et produits obtenus. Lors de la mise au point du portail de connaissances, on

s'efforcera d'intégrer toutes les informations, connaissances et ressources utiles qui ont été recensées et qui sont disponibles en vue de soutenir le mandat de UN-SPIDER, notamment celles fournies par les utilisateurs concernés, et de servir de plate-forme pour l'échange de données spatiales sur le cycle complet de gestion des catastrophes, afin de contribuer au renforcement de la coopération horizontale.

27. Des efforts seront déployés pour aider les réseaux de praticiens à avoir des échanges et à obtenir des connaissances connexes par le biais du portail de connaissances. D'ici à la fin de 2009, une première version du portail de connaissances sera lancée et des travaux seront menés en vue de son application intégrale. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, des efforts seront déployés pour continuer d' étoffer le portail. Parallèlement, on s'emploiera à sélectionner et publier le contenu.

28. Grâce au portail de connaissances, toutes les initiatives pertinentes se rapportant aux activités de UN-SPIDER continueront d'être recensées et reliées afin de maximiser les résultats et l'efficacité des nombreuses initiatives internationales, régionales et bilatérales qui sont actuellement menées et qui permettent d'accomplir un travail important dans le domaine de la gestion des catastrophes.

29. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer le portail de connaissances pendant l'exercice biennal 2010-2011, des travaux seront menés, avec l'aide des bureaux régionaux d'appui et d'autres centres d'excellence, pour étudier et mettre à l'essai les technologies en ligne qui devraient permettre de relier la plupart, voire l'ensemble, des projets et initiatives. Afin d'offrir un meilleur accès aux données et connaissances spatiales sur le cycle complet de gestion des catastrophes, le personnel de UN-SPIDER travaillera également en étroite collaboration avec des partenaires externes, tels que des entreprises privées compétentes dans le domaine des technologies Internet.

30. En collaboration avec des partenaires concernés des secteurs public et privé, le personnel de UN-SPIDER veillera à ce que les informations publiées dans le portail de connaissances soient géoréférencées et à ce que les informations sur les experts et les organismes présentant un intérêt pour les activités de UN-SPIDER soient mises à disposition sous contrôle dans le portail de connaissances afin que les utilisateurs puissent les compléter et les consulter.

III. Appui technique

A. Activité 8: profils de pays

31. L'établissement de profils de pays permet de compiler systématiquement des informations sur l'état actuel et prévu de l'accès aux solutions et informations spatiales et de leur utilisation à l'appui de la gestion des risques et des catastrophes dans chaque pays. Chaque profil est établi avec l'aide d'experts nationaux identifiés dans le cadre des activités de promotion, en collaboration avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Les profils de pays fournissent des informations qui sont utilisées dans le cadre de UN-SPIDER, notamment par les bureaux régionaux d'appui, pour élaborer des stratégies thématiques et régionales en matière d'appui technique.

32. Les profils de pays sont établis aux fins suivantes:
- a) Aider à rassembler les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale;
 - b) Fournir un outil qui permette aux autorités nationales de savoir dans quelle mesure des techniques spatiales sont déjà utilisées pour la gestion des catastrophes;
 - c) Donner des informations utiles à UN-SPIDER sur la situation particulière d'un pays, les besoins des utilisateurs et les acteurs concernés;
 - d) Contribuer à l'élaboration d'activités d'appui technique adaptées au pays;
 - e) Contribuer à étoffer le portail de connaissances et améliorer encore la base de données sur les utilisateurs finals et les praticiens.
33. Le modèle mis au point en 2008 continuera d'être utilisé pour dresser les profils de pays. Il est actuellement disponible en anglais, en espagnol et en français.
34. L'objectif de l'exercice biennal 2008-2009 est d'établir 30 profils de pays. L'objectif de l'exercice biennal 2010-2011 sera de maintenir à jour les profils de pays existants et d'en finaliser 10 autres, en accordant la priorité aux pays les plus vulnérables.

B. Activité 9: appui au niveau national

35. L'objectif est de promouvoir, par le biais de UN-SPIDER, une compréhension, une acceptation et un engagement accrus de la part des États et des organisations internationales et régionales intéressées en ce qui concerne la manière dont ils pourraient améliorer l'accès à tous les types d'informations spatiales et leur utilisation à l'appui du cycle complet de gestion des catastrophes.
36. Les deux indicateurs suivants seront utilisés pour s'assurer que l'objectif a été atteint:
- a) Indicateur 1: nombre accru d'États demandant une assistance pour élaborer des plans et des politiques de gestion des catastrophes qui font appel aux techniques spatiales;
 - b) Indicateur 2: nombre accru d'États demandant un appui technique pour mener des activités de réduction des risques et d'intervention d'urgence en exploitant les informations spatiales.
37. Le personnel de UN-SPIDER continuera de travailler avec tous les États Membres pour désigner des centres nationaux de liaison et, lorsqu'ils n'ont pas été désignés, pour identifier d'autres autorités compétentes pour assurer l'accès aux solutions spatiales et leur utilisation aux fins de la gestion des risques de catastrophe et des interventions d'urgence. Les activités prévues sont notamment les suivantes:
- a) Évaluer les capacités nationales et les activités, politiques et plans de réduction des effets des catastrophes et des risques en ce qui concerne l'utilisation des techniques spatiales (indicateur 1);

b) Aider à élaborer des plans et politiques de gestion des risques et des catastrophes qui font appel aux techniques spatiales (indicateur 1);

c) Établir et adapter des lignes directrices et des modèles pour utiliser les techniques spatiales à l'appui de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence (indicateur 1);

d) Faciliter l'accès des institutions nationales aux informations spatiales à l'appui des activités de réduction des risques de catastrophe et d'intervention d'urgence (indicateur 2);

e) Recenser les besoins de formation et faciliter l'exécution d'activités de renforcement des capacités (indicateur 2);

f) Appuyer l'exécution d'activités de réduction des risques et d'intervention d'urgence qui font appel aux techniques spatiales (indicateur 2).

38. L'objectif de l'exercice biennal 2008-2009 est d'aider 15 États à élaborer des plans et des politiques de gestion des catastrophes et de fournir un appui technique spécifique à 15 États pour mener des activités de réduction des risques et d'intervention d'urgence qui font appel aux informations spatiales.

39. L'objectif de l'exercice biennal 2010-2011 sera de continuer d'aider et d'appuyer les États qui ont reçu un appui pendant l'exercice biennal 2008-2009 et de commencer à fournir une aide et un appui à 10 autres États pour chaque indicateur.
